

Paris, le 29 septembre 2003

## Formation COMMERCE, SERVICES

<b>Programme statistique à moyen terme 2004-2008</b>
--

Page

### **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

#### **Insee**

Direction des statistiques d'entreprises - Département des activités tertiaires ..... 2

Direction des études et synthèses économiques - Division des enquêtes de conjoncture..... 8

### **SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION**

Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services - Sous-direction  
des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS) ..... 15

### **PREMIER MINISTRE**

Direction du Développement des Médias (DDM) - Département des statistiques, des études et  
de la documentation sur les médias ..... 17

**Pour information, programme présenté à la formation « Monnaie, finance, balance des  
paiements »**

### **BANQUE DE FRANCE**

Secrétariat général - Direction des entreprises ..... 20

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE INSEE

- Direction des statistiques d'entreprise  
. Département des activités tertiaires

### 1. Exposé de synthèse

1) Le développement de la statistique du secteur tertiaire est une des priorités de la **statistique publique européenne** que nous nous devons d'accompagner : il s'agit globalement de mettre à niveau les données disponibles sur les entreprises de ces secteurs par rapport à ce qui existe sur le champ de l'industrie manufacturière. Les enjeux et les difficultés ne sont pas les mêmes selon les opérations.

En matière de statistiques structurelles, les enquêtes annuelles françaises permettent de répondre au règlement actuel ainsi qu'à son évolution envisagée à court terme. Pour autant, certains secteurs des services aux particuliers, actuellement écartés de l'enquête, mériteraient probablement d'être couverts, ainsi que les auxiliaires financiers.

En matière de statistiques conjoncturelles, les efforts doivent porter sur la consolidation des délais de production. La révision du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles prévoit une transmission des indices de chiffres d'affaires à moins de 60 jours, délai que nous devrions être en mesure de tenir de façon régulière et pour l'ensemble du secteur tertiaire dans le courant de 2004. L'estimation précoce à 30 jours du chiffre d'affaires du commerce de détail, également inscrite dans la révision du règlement, devra être pérennisée et éventuellement améliorée.

L'extension du champ d'observation des **prix des services aux entreprises** se poursuivra, en respectant les priorités définies par Eurostat en la matière.

Enfin, l'analyse de la **demande de services**, en complément de l'observation de l'offre, est un autre axe de travail préconisé par Eurostat.

2) Le secteur tertiaire sera visé au même titre que les autres secteurs par la rénovation du **système des statistiques structurelles d'entreprises** envisagé par l'INSEE qui vise à mieux intégrer l'ensemble des données disponibles soit par enquête, soit par les sources administratives. A cette occasion, on s'efforcera d'être en mesure de diffuser des informations de façon sensiblement plus précoce, par la mise en œuvre de résultats provisoires.

Jusqu'à présent essentiellement bâti sur l'observation des unités légales, le système statistique d'entreprises devrait aussi évoluer vers une meilleure prise en compte des **groupes d'entreprises** dans la production de données pertinentes pour l'analyse.

3) Sur des **sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité**, les statisticiens des services et du commerce devront être présents avec la préoccupation de veiller à la pertinence des approches compte tenu des spécificités sectorielles des marchés et des entreprises. Un certain nombre de thèmes d'enquêtes, à mener en coordination avec le programme européen ou avec d'autres services enquêteurs, sont déjà programmées : une enquête sur la **gestion des connaissances** devrait être lancée en 2004, l'enquête européenne « **Innovation** » sera renouvelée en 2005, et l'enquête « **Changements organisationnels et informatisation** » fin 2006. En parallèle, un projet de règlement européen sur les statistiques en matière de **société de l'information** débouchera très probablement sur une interrogation annuelle des entreprises sur ce thème.

4) L'analyse de la « société de l'information » ne suppose pas seulement le suivi du développement des technologies, mais soulève aussi la question de la mesure des **actifs immatériels** : Il est prévu d'ouvrir ce chantier dans les prochaines années, dans toute la mesure du possible en collaboration avec des expériences étrangères.

5) Les **nomenclatures internationales d'activités et de produits** seront révisées en 2007. La superstructure sera arrêtée courant 2003. Au cours des deux années suivantes, il faudra suivre les discussions internationales qui définiront les niveaux de détail plus détaillés, puis les adaptations françaises. Une fois les nouvelles nomenclatures définies, il faudra adapter tous les outils de production statistique

6) En complément à l'intégration des associations économiquement actives dans le répertoire SIRENE, un travail d'estimation d'agrégats relatifs au secteur non lucratif vient d'être lancé. La finalité première de ce projet est d'améliorer l'exhaustivité et l'estimation des comptes nationaux, afin de compléter les informations issues des sources fiscales et des données de la comptabilité publique.

6) Les efforts en matière de **diffusion** seront poursuivis, avec l'objectif d'améliorer encore la cohérence, la lisibilité et les délais de mise à disposition des informations émanant du département.

## 2. Travaux nouveaux pour 2004-2008

### 1) *Rénovation du système de statistiques structurelles d'entreprises*

Le secteur tertiaire sera visé au même titre que les autres secteurs par la **rénovation du système des statistiques structurelles d'entreprises** envisagé par l'INSEE dans les prochaines années. Cette rénovation a notamment pour objectif de rationaliser le dispositif associant les enquêtes annuelles, SUSE et le système intermédiaire d'entreprises, en vue d'aboutir à des productions statistiques sinon uniques, au moins plus clairement articulées. A cette occasion, on s'efforcera d'être en mesure de diffuser des informations de façon sensiblement plus précoce, par la mise en œuvre de résultats provisoires.

Dans ce cadre, une réflexion sur les interrogations sectorielles des enquêtes annuelles sera indispensable : elle bénéficiera en particulier des réflexions des spécialistes des secteurs de l'audiovisuel, de la publicité et de la presse. Certains secteurs des services aux particuliers, actuellement écartés de l'enquête, mériteraient probablement d'être couverts, ainsi que les auxiliaires financiers.

De même, il conviendra probablement de définir une méthode commune d'observation des petites entreprises : dans le système actuel en effet, les modalités ne sont pas les mêmes pour l'industrie et pour les autres secteurs.

Jusqu'à présent essentiellement bâti sur l'observation des unités légales, le système statistique d'entreprises devrait aussi évoluer vers une meilleure prise en compte des **groupes d'entreprises**. Ceci se traduira de deux façons. D'une part, on cherchera, chaque fois que ce sera possible et que l'importance économique des unités le justifiera, à reconstituer des unités consolidées, de façon à décrire des acteurs économiques de contour cohérent. Dans le secteur tertiaire, cela conduira à rendre transparentes certaines unités légales qui exercent exclusivement des fonctions auxiliaires au sein d'un groupe ; de fait, cela reviendra à limiter l'observation d'un secteur aux unités actives sur le marché. D'autre part, les études de concentration et les analyses financières devront s'effectuer en général sur le contour des groupes plus que des entreprises.

### 2) *Programme d'enquêtes thématiques*

En complément au socle d'interrogations annuelles qui permet de suivre les principales données de cadrage, il est prévu de poursuivre la conduite d'enquêtes thématiques sur des sujets variant d'une année sur l'autre. Le choix des thèmes se fera en fonction de l'intérêt de la problématique, en veillant à la complémentarité de l'information recueillie avec les données disponibles par ailleurs.

Une première enquête sur la **gestion des connaissances** dans les entreprises devrait être lancée en 2004, couvrant l'industrie et le secteur tertiaire. L'enquête européenne « **Innovation** » sera renouvelée en 2005 : l'expérience de l'enquête précédente aura été mise à profit pour faire évoluer la définition de l'innovation dans le manuel d'Oslo afin qu'elle soit moins exclusivement déterminée par des considérations de processus industriel. Une étude pilote est en cours au Ministère de l'éducation et de la recherche pour étendre l'enquête sur la **Recherche et développement** à des secteurs des services non encore couverts.

L'enquête « **Changements organisationnels et informatisation** », qui associe une interrogation d'un échantillon d'entreprises et un questionnement de salariés de ces entreprises, sera renouvelée fin 2006 : le secteur tertiaire devrait être couvert plus largement que par l'enquête précédente, où seuls deux secteurs avaient été expérimentés. Cette enquête devrait approfondir notamment les conséquences de l'utilisation des nouvelles technologies dans l'organisation et les modes de travail au sein des entreprises.

En parallèle, le projet de règlement européen sur les statistiques en matière de **société de l'information** débouchera très probablement sur une interrogation annuelle des entreprises sur ce thème, probablement axée au départ sur l'utilisation des technologies numériques. Le questionnaire pourrait ensuite évoluer vers d'autres problématiques. D'ici là, nous envisageons une enquête visant à appréhender l'impact des TIC sur les performances des entreprises. L'étude des **compétences et des qualifications des emplois**, en particulier en lien avec l'utilisation de ces technologies, permettrait de compléter le panorama.

L'analyse de la **demande de services**, en complément de l'observation de l'offre, est un autre axe de travail préconisé par Eurostat : une nouvelle étude pilote est lancée en 2003, et pourrait déboucher sur des opérations plus pérennes à l'avenir.

Il est envisagé de renouveler en 2004 une enquête sur les points de vente de commerce de détail.

D'autres thèmes d'enquête ou d'étude seront identifiés au cours de la période 2004-2008, avec la préoccupation de se coordonner aussi bien avec les projets d'enquêtes relatifs aux autres secteurs d'activité qu'avec les projets européens.

### *3) Le suivi de l'immatériel*

L'analyse de la « société de l'information » ne suppose pas seulement le suivi du développement des technologies, mais soulève aussi la question de l'observation des **actifs immatériels** : cette mesure pose des problèmes spécifiques, liés à la difficulté d'identifier ces actifs indépendamment de leur support ou de leurs effets. Ces actifs sont pourtant bien souvent essentiels pour expliquer les performances et les stratégies des entreprises. Par ailleurs, certains d'entre eux sont réellement des objets de marché, et d'autres pourraient le devenir. Dans ces conditions, de nombreuses questions se posent, depuis la délimitation de ce qu'il est pertinent de prendre en compte pour l'observation économique jusqu'aux difficultés de l'observation. Il est prévu d'ouvrir ce chantier dans les prochaines années, dans toute la mesure du possible en collaboration avec des expériences étrangères.

### *4) La révision des nomenclatures d'activités et de produits*

Les **nomenclatures d'activités et de produits** seront révisées en 2007 : la superstructure de la CITI (donc de la NACE) sera arrêtée courant 2003. Au cours des deux années suivantes, il faudra suivre les discussions internationales qui définiront les niveaux de détail plus détaillés, puis les adaptations françaises. Les propositions devront être argumentées par l'expérience de la pratique des différents niveaux de nomenclature, qu'il s'agisse de la collecte des données (enquêtes annuelles, enquêtes de prix), de l'établissement des comptes nationaux ou des besoins exprimés par les utilisateurs des résultats.

Une fois les nouvelles nomenclatures définies, il faudra adapter tous les outils de production statistique

### *5) Travaux sur les associations*

L'objectif d'immatriculer dans le répertoire SIRENE des unités économiques toutes les associations qui emploient des salariés ou paient des impôts est pratiquement atteint. Le Ministère de l'Intérieur travaille pour sa part à l'établissement d'un fichier de toutes les associations.

Par ailleurs, un travail d'estimation d'agrégats relatifs au secteur non lucratif a été lancé en septembre 2003 par le département des comptes nationaux. Le premier objectif de ce projet est d'améliorer l'exhaustivité et l'estimation des comptes nationaux, afin de compléter les informations issues des sources fiscales et des données de la comptabilité publique.

Pour cela, il a paru utile de chercher à construire un compte satellite organisé selon les recommandations du manuel international de l'ONU, pour une année de base (2001 vraisemblablement). Ces résultats seront actualisés en année courante pour les besoins des comptes nationaux. Ils pourront également servir d'outil de cadrage pour d'autres travaux plus spécifiques portant sur le secteur associatif.

Ce travail sera animé par les comptables nationaux, qui associeront des statisticiens spécialisés (sur les services, l'emploi, les activités à forte composante associative), des universitaires et des partenaires extérieurs.

### 3. Opérations répétitives

#### 1) Les enquêtes annuelles d'entreprises

En matière de **statistiques structurelles**, les enquêtes annuelles sur les secteurs du commerce et des services seront prolongées selon leur format actuel jusqu'à la mise en place du nouveau dispositif.

Les enquêtes annuelles comportent depuis l'interrogation portant sur l'année 2000 une question sur les **ventes et achats en ligne** des entreprises du commerce et des services, ce qui devrait permettre de suivre l'émergence des transactions électroniques, et d'identifier les segments où elles se développent le plus rapidement.

Un dispositif systématique d'observation des **réseaux d'enseigne** a été mis en place pour le commerce : il doit permettre d'obtenir désormais de façon régulière des résultats économiques distinguant le commerce indépendant du commerce organisé.

L'INSEE devrait également se mettre en mesure d'enquêter, au moins sur des thèmes spécifiques, les banques et les compagnies d'assurance.

#### 2) Les indices de chiffre d'affaires

En matière de **statistiques conjoncturelles**, l'exploitation des fichiers de TVA permet de calculer des indices mensuels de chiffres d'affaires sur l'ensemble des secteurs principalement marchands, et à un grand niveau de détail. En contrepartie, il est difficile de maîtriser les délais d'obtention des résultats : l'objectif d'une publication régulière à 60 jours peut être atteint d'ici un an ; la généralisation de la télédéclaration (une fois résolus les problèmes techniques de récupération par l'INSEE de ces déclarations) peut faire espérer à moyen terme une réduction des délais d'une quinzaine de jours. Des délais plus serrés demanderaient la mise en place d'enquêtes parallèles, évidemment coûteuses pour les entreprises comme pour le système statistique. Une estimation précoce d'un indice à 30 jours du chiffre d'affaires du commerce de détail a pu être réalisée parce qu'on peut mobiliser des informations extérieures sur les ventes au détail : il n'existe pas d'information analogue pour les autres activités.

#### 3) Les prix des services aux entreprises

C'est sur les **prix des services aux entreprises** que des progrès significatifs continueront à être attendus dans les prochaines années. En la matière, les préoccupations françaises rejoignent le projet d'Eurostat qui définit actuellement ses priorités, de façon à harmoniser les travaux des différents états-membres. Les indices inscrits en première priorité devront être disponibles en 2005, l'extension de la couverture se prolongeant au-delà.

#### 4) Modalités de recueil et de mise à disposition de l'information

Dans le souci de moderniser les outils et de faciliter la tâche des entreprises, des sites de réponse par Internet se développent pour les enquêtes de la statistique publique, en commençant par des enquêtes fréquentes et légères, comme les enquêtes de conjoncture et celle sur les prix des services.

Les efforts en matière de diffusion seront également poursuivis, avec l'objectif d'améliorer encore la cohérence, la lisibilité et les délais de mise à disposition des informations, qu'il s'agisse des résultats eux-mêmes, mais aussi des analyses et des documents méthodologiques.

#### 4. Allégement de la charge statistique des entreprises

L'allégement du questionnement de l'enquête annuelle est un des principaux objectifs de la rénovation du système de statistique d'entreprises, qui visera à optimiser la complémentarité entre les résultats d'enquête et les données recueillies par voie administrative.

L'ouverture de sites de réponse par Internet est aussi de nature à réduire la charge statistique des entreprises, l'expérience ayant montré que cette fonctionnalité leur faisait gagner du temps.

#### 5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

##### 5.1. Aspects régionaux et locaux

La demande d'**information localisée** est récurrente, notamment en ce qui concerne le commerce et les services aux particuliers, alors qu'il n'est pas facile d'y répondre de façon systématique au travers des enquêtes annuelles d'entreprises. Les directions régionales exploitent régulièrement les informations extraites de SIRENE et des DADS. Au niveau national, il est envisagé de renouveler en 2004 une enquête sur les points de vente de commerce de détail.

##### 5.2. Aspects environnement

Un règlement statistique européen fait obligation de fournir à partir de 2006 des statistiques biennales sur les déchets émis par les différents secteurs économiques, dont le secteur tertiaire. Les modalités d'application de ce règlement font l'objet fin 2003 d'une mission de l'Inspection générale de l'INSEE.

##### 5.3. Aspects européens

En matière de **statistiques structurelles**, les enquêtes annuelles françaises permettent de répondre au règlement actuel ainsi qu'à son évolution envisagée à court terme.

En matière de **statistiques conjoncturelles**, l'exploitation des fichiers de TVA permet de calculer des indices mensuels de chiffres d'affaires sur l'ensemble des secteurs principalement marchands, et à un grand niveau de détail. L'objectif d'une publication régulière à 60 jours pour tous les secteurs (ce qui est le délai prévu par la prochaine révision du règlement européen des statistiques de court terme), devrait être atteint courant 2004. L'estimation précoce d'un indice à 30 jours du chiffre d'affaires du commerce de détail, également prévue par l'évolution de ce règlement, sera consolidée.

Eurostat définit actuellement ses priorités concernant les **prix des services aux entreprises**, de façon à harmoniser les travaux des différents États membres. Les indices inscrits en première priorité devront être disponibles en 2005, l'extension de la couverture se prolongeant au-delà.

Un certain nombre de travaux spécifiques et d'enquêtes thématiques s'inscriront dans le cadre d'opérations européennes coordonnées par Eurostat : on peut citer notamment les interrogations issues du **règlement sur la société de l'information** (en projet à ce jour) ainsi que l'analyse de la **demande de services**.

## 6. Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquêtes annuelles d'entreprises dans le commerce et les services	DAT		Annuel
Indices de chiffres d'affaires dans le commerce et les services	DAT		Mensuel
Indices de prix des services aux entreprises	DAT		Trimestriel
Mise en place de sites de réponse par Internet	DAT		2004 pour l'enquête prix des services aux entreprises
Rénovation du système des statistiques structurelles	DAT en lien avec DSSE		
Enquête sur la gestion des connaissances	DAT+ autres services enquêteurs		Prévue fin 2004
Enquête « Innovation »	DAT+ autres services enquêteurs		Prévue fin 2005
Enquête « Changements organisationnels et informatisation »	DAT+ autres services enquêteurs		Prévue fin 2006
Mise en œuvre du règlement statistique sur la société de l'information	DAT+ autres services enquêteurs		Selon le calendrier d'adoption (en principe annuel)
Suivi de la demande de services	DAT		Selon les modalités des préconisations européennes
Observation des actifs immatériels	DAT, SESSI		Thème à explorer
Enquête Points de vente	DAT		Prévue fin 2004
Mesure économique du secteur associatif	Département des comptes nationaux		Etablissement d'un compte satellite pour 2001

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

### 1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2004-2008

La division des enquêtes de conjoncture a comme missions de :

- réaliser, commenter et publier environ 70 enquêtes de conjoncture auprès des entreprises par an
- faire évoluer ces enquêtes dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture au niveau européen.
- réaliser le suivi conjoncturel des différents secteurs productifs de l'économie française ; participer au diagnostic d'ensemble sur l'économie française.

Les grands axes du programme à moyen terme 2004-2008 de la division, résumés dans le tableau récapitulatif de la partie 6, se rattachent tous très étroitement à ces missions essentielles :

**1) Satisfaire les demandes européennes dans le cadre du système harmonisé des enquêtes de conjoncture** constitue une priorité absolue pour la division des enquêtes de conjoncture, en raison du contrat liant l'Insee à la Commission européenne (DG-ECFIN) relatif à la plupart de ses enquêtes. Ce premier axe du programme statistique à moyen terme de la division devrait prendre une place notable dans les travaux de ses agents dans la logique de l'intensification des demandes européennes constatée depuis quelques années. Il s'inscrit dans la logique du besoin croissant de statistiques conjoncturelles des instances européennes suite à l'union monétaire - Cf. programme statistique communautaire 2003 - 2007, note 2001/0281 (COD) de la Commission européenne.

**2) Étendre le site de collecte et retours d'informations par Internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises** répond à la nécessité de moderniser les outils de l'Insee et d'alléger la charge de réponse des entreprises, souci également partagé par Eurostat<sup>1</sup>. Ce projet vise également à offrir un meilleur service aux entreprises en matière d'aide à la réponse et de mise à disposition de l'information conjoncturelle. Ce meilleur service pourrait contribuer à inciter les entreprises à répondre aux enquêtes de conjoncture et à les fidéliser. En outre, la collecte et le retour d'informations par Internet apparaît désormais comme une solution aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes sans impact défavorable sur la qualité des enquêtes.

**3)** A cet égard, la division poursuivra sa **démarche qualité**, qui constitue le troisième axe du programme statistique 2004-2008 de la division des enquêtes de conjoncture. Cette démarche sera déclinée tant en amont du processus de production des enquêtes (suivi et gestion des échantillons) qu'en aval (suivi d'indicateurs statistiques de résultat : taux de réponse globaux, par questions et par types d'entreprises, indicateurs de précision, etc.). Notons qu'elle s'effectue désormais dans un contexte budgétaire plus contraignant que par le passé, avec des conséquences potentielles sur la qualité des enquêtes, que la division s'efforcera de minimiser, voire de supprimer, notamment par un recours aux nouvelles technologies (collecte et retour d'information par Internet).

**4)** En mobilisant les résultats de ses enquêtes, la division des enquêtes de conjoncture apporte **une contribution indispensable à l'élaboration du diagnostic conjoncturel de l'Insee sur l'offre**. Dans les cinq ans à venir, la division poursuivra ses efforts d'amélioration de la précision de ses prévisions, tant sur le plan économétrique qu'à travers sa démarche qualité.

**5)** La division des enquêtes de conjoncture est sollicitée par une demande méthodologique croissante qu'elle cherche à mieux satisfaire en assurant **une diffusion large de la méthodologie des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la manière dont elles sont utilisées pour l'analyse et la prévision conjoncturelles**. Ainsi, la division s'est lancée dans la rédaction de volumes méthodologiques destinés à

<sup>1</sup> Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également au document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » § « L'allègement des charges d'enquête pour les entreprises », « [parmi les entreprises répondant par Internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

être publiés en deux langues (français, anglais) et mis en ligne sur Internet. Cette collection de volumes sera dans la mesure du possible (en fonction des contraintes de production auxquelles devra faire face la division des enquêtes de conjoncture) complétée par des rédactions de documents de travail et d'articles.

**6) Les évolutions des enquêtes induisent des modifications de l'application informatique Conjoncture.** Les demandes européennes, l'ouverture d'un nouveau mode de collecte et retour d'informations sur Internet, les modifications de nomenclatures, mais aussi la nécessité de réécrire tout ou partie de l'application de saisie Paradox à relativement court terme vont représenter un travail de préparation et d'organisation notable de la part des cadres de la division dans les cinq prochaines années.

## **2. Travaux nouveaux pour 2004-2008**

### **2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2004.

Enquête de périodicité supérieure à un an : se reporter à 2.2.1 : une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi devrait être réalisée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne.

### **2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2004-2008**

#### **2.2.1 Réponses à des demandes européennes**

Une part de plus en plus importante (et prioritaire) de nos travaux consiste à répondre aux demandes de la Commission européenne effectuées dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Les dossiers européens en cours ou identifiés à ce jour comme à venir ayant un impact sur la période 2004-2008 sont les suivants :

- Fin 2002, la Commission européenne a transmis aux instituts adhérant au système harmonisé les formulations précises de nouveaux questionnaires harmonisés, rédigés en langue anglaise. Aux instituts producteurs incombe la traduction de ces questionnaires dans leur langue nationale en restituant les formulations précises. Il s'agit là d'une intensification de l'harmonisation dans la mesure où les légères divergences vis-à-vis des questions européennes, jusque là tolérées, ne le sont plus désormais. Certaines formulations, naguère peu précises (et dont l'interprétation était laissée aux instituts nationaux), ont été clarifiées par la Commission. Celle-ci a aussi demandé l'ajout d'un petit nombre de questions. Pour les enquêtes de la division, la réponse à cette demande européenne nécessite certaines évolutions (dans l'ensemble assez limitées) des questionnaires des enquêtes de conjoncture dans l'industrie (enquête Activité), les services, le commerce de détail et l'industrie du bâtiment. Ces évolutions, détaillées dans le programme statistique 2004 définitif de la division des enquêtes de conjoncture, permettront d'améliorer la comparabilité des résultats des enquêtes de conjoncture européennes, avec tous les gains que cela suppose en termes d'analyse et de prévision conjoncturelle (notamment de l'activité de la zone euro). Elles seront intégrées dans les questionnaires des enquêtes concernées à compter de janvier 2004.
- Seule l'enquête Investissement, la plus complexe des enquêtes de conjoncture harmonisées, n'est pas concernée par l'approfondissement de l'harmonisation des questionnaires des enquêtes harmonisées de 2003-2004. La Commission compte traiter le cas spécifique de cette enquête dans les années qui viennent. Il est probable que le questionnaire harmonisé de cette enquête soit alors modifié, ce qui induirait une évolution de l'enquête française sur la période 2003-2004. Toutefois, la Commission en étant au stade de la réflexion, aucune demande officielle n'est encore parvenue de sa part à cet égard<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Notons que l'évolution du dispositif d'interrogation sur l'investissement réalisée par la division des enquêtes de conjoncture en 2003 a été précédée d'une large consultation d'interlocuteurs producteurs ou utilisateurs de données sur l'investissement, parmi lesquels la Commission européenne (DG-ECFIN) afin que les évolutions décidées alors par l'Insee s'inscrivent dans la logique de ce que la Commission pourrait être amenée à souhaiter dans un avenir proche pour l'enquête Investissement harmonisée. M. Martinez-Mongay, chef de l'unité Business and Consumer Surveys de la DG-ECFIN au moment de cette consultation, avait réagi très positivement aux évolutions envisagées (réalisées depuis) et considéré cette évolution de l'enquête Investissement française comme un test national susceptible d'inspirer une évolution ultérieure de l'enquête harmonisée.

- La demande européenne de la fin 2002 concernant l'harmonisation accrue des questionnaires, prioritaire, passe avant toute autre évolution, dont l'extension programmée de longue date de l'enquête Services. Cette extension demeure toutefois d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué. S'il est confirmé, lors de la prochaine réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, que l'extension au secteur des transports routiers redevient prioritaire, c'est elle qui sera étudiée en tout premier lieu par la division, une fois les évolutions de questionnaires achevées. D'autres extensions sectorielles devraient être menées dans les cinq années à venir au titre de l'harmonisation européenne.
- Une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi sera probablement effectuée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne. Une réflexion est en cours à Bruxelles concernant le questionnaire de cette occurrence.
- Les demandes de la Commission européenne parviennent à la division des enquêtes de conjoncture à un rythme en général infra-annuel, de sorte qu'il est très probable que de futurs dossiers européens représentant un travail important pour la division dans les cinq années à venir ne sont pas encore identifiés à ce jour. Les tendances actuelles sont au raccourcissement des délais de production des enquêtes, à l'harmonisation accrue et à l'enrichissement des questionnaires et à la réduction de la périodicité des enquêtes. Une partie notable du chemin ayant été franchie à cet égard, d'autres tendances sont en train d'émerger ou de revenir à l'ordre du jour, qui pourraient déboucher sur de nouvelles demandes de la Commission à relativement court terme : souci de la Commission de limiter les révisions, les écarts entre les résultats d'enquêtes publiés aux niveaux national et communautaire pour un pays donné<sup>3</sup>, etc. De manière générale, la Commission paraît tentée d'étendre le champ de l'harmonisation aux méthodes de traitement des données.

### **2.2.2 Le projet Collecte et retour par Internet pour les enquêtes de conjoncture**

Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'Insee, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique tant française qu'étrangère d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Il répond aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'Insee et au souci de limiter la charge statistique des entreprises (conformément aux orientations fixées également par Eurostat<sup>4</sup>). Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins dans un premier temps de conserver en parallèle à la collecte électronique la réponse par voie postale<sup>5</sup>.

La première étape du projet de collecte des enquêtes et de retour d'information par Internet, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE, s'approche de sa mise en production. A compter du début 2004, il va être offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur. Dans le même temps, les entreprises répondant à cette enquête (que ce soit par Internet ou par courrier postal) se verront offrir une aide à la réponse ainsi qu'un retour d'informations en ligne plus riche que par le passé. La deuxième étape du projet consiste à préparer l'extension progressive du site à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises (toujours en sus du mode actuel par voie postale). Là encore, des services plus performants en termes d'aide à la réponse et de retours d'informations seront mis à disposition des entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture, puis l'extension, du site de collecte et retours d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). La collecte par Internet apparaît en outre comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

<sup>3</sup> Ces écarts proviennent de plusieurs facteurs : utilisation de méthodes de désaisonnalisation diverses par les instituts producteurs (X11 ou X12, Tramo-Seats) et d'une méthode particulière par la Commission (Dainties) ; différences de nomenclatures et de méthodes de traitement en général.

<sup>4</sup> Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également au document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », page 2 « [ parmi les entreprises répondant par Internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi ], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

<sup>5</sup> Le taux de réponse par Internet des enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi a crû progressivement, passant de 13 % fin 2000 à 33 % actuellement. Sources : au document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » et note n°120/E210 du 2 septembre 2003, ordre du jour détaillé du Comité SSE Plénier du 15 septembre 2003.

Le projet de collecte et retour d'informations par Internet est pluriannuel : il devrait s'étendre sur les années 2004-2006 environ. Plusieurs vagues d'extensions sont prévues à partir de 2004 : aux enquêtes auprès des entrepreneurs de l'industrie d'abord (horizon fin 2004 - courant 2005 selon les enquêtes), puis du tertiaire et enfin du bâtiment<sup>6</sup>.

### **2.2.3 La démarche qualité de la division des enquêtes de conjoncture**

La démarche qualité de la division des enquêtes de conjoncture se poursuivra dans les cinq ans à venir. Cette démarche rejoint le souci rappelé par le CNIS dans son document « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » § « La mise en place de la démarche qualité ».

- La démarche qualité passera en amont par un suivi en continu des échantillons sectoriels d'entreprises et en aval par l'analyse systématique d'indicateurs d'évaluation de la qualité (taux de réponse totaux et partiels, indicateurs de précision, etc.).
- Elle sera alimentée en outre par le projet de collecte et retour d'informations par Internet. En effet, l'ouverture d'une collecte par Internet pour chaque enquête donnera lieu à la rédaction d'une aide en ligne détaillée à la réponse à son questionnaire, devant permettre aux entreprises de répondre à la fois mieux et plus facilement. L'aide en ligne sera mise à disposition de toutes les entreprises entrant dans les échantillons. Elle sera généralisée au fur et à mesure de l'extension du mode de collecte par Internet. Si besoin est, elle sera, complétée par un dialogue avec les entreprises pour faciliter la réponse dans un contexte de complexification croissante de la production (externalisations...), à travers l'existence d'une hot line et les contacts téléphoniques usuels. En outre, lorsque les séries de réponses par Internet seront disponibles sur une période suffisamment longues, une analyse sera menée pour comparer les comportements de réponse par courrier postal et par Internet pour vérifier l'absence d'effet « mode de collecte »<sup>7</sup>.
- L'effort constant de limitation de la charge statistique des entreprises fait également partie des aspects de la démarche qualité de la division qui seront poursuivis.
- Les enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entreprises ont été examinées par le comité du label le 19 juin 2003. Leur label d'intérêt général et de qualité statistique a été renouvelé. Quatre d'entre elles ont obtenu le statut d'enquêtes obligatoires à compter de janvier 2004 (enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie, enquête investissement dans l'industrie, enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, enquête sur la situation et les perspectives dans les services). Ce changement de statut induit des adaptations de la chaîne de production de ces enquêtes ainsi que des conséquences attendues en termes de comportement de réponse. Ses conséquences en termes de qualité des réponses en amont et des résultats en aval, tant pour les enquêtes devenues obligatoires que pour les autres enquêtes, seront étudiées par la division des enquêtes de conjoncture.
- Enfin, il convient de noter que cette démarche qualité s'inscrit désormais dans un contexte budgétaire plus contraignant que par le passé, avec des conséquences potentielles sur la qualité des enquêtes, que la division s'efforcera de minimiser, voire de supprimer, notamment par le recours aux nouvelles technologies (collecte et retour d'information par Internet).

### **2.2.4 La participation au diagnostic conjoncturel**

Les cadres de la division des enquêtes ne sont pas seulement des producteurs de statistiques infra-annuelles mais également des conjoncturistes.

A ce titre, ils participent à la préparation des *Notes* et *Points de conjoncture*, notamment en réalisant des prévisions d'agrégats macroéconomiques et sectoriels d'activité (production, effectifs, investissement, consommation, importations,...) sur la base de modèles qu'ils élaborent et réestiment régulièrement à partir des résultats des enquêtes de conjoncture. Ainsi, la division des enquêtes de conjoncture apporte une contribution indispensable à l'élaboration du diagnostic conjoncturel sur l'offre.

<sup>6</sup> Pour plus de détail sur ce projet, on pourra se reporter au programme statistique 2004 définitif de la division des enquêtes de conjoncture - note 062/G120 du 12 septembre 2003.

<sup>7</sup> Ceci répond notamment à une demande du Comité des Investissements.

Le travail du conjoncturiste consiste également à assurer un suivi comparatif des informations infra-annuelles issues de diverses sources (sur l'activité sectorielle, l'investissement, etc.) et à réaliser des analyses statistiques régulières destinées à améliorer le diagnostic conjoncturel. Dans les cinq ans à venir, la division poursuivra ses efforts d'amélioration de la précision de ses prévisions, tant sur le plan économétrique qu'à travers sa démarche qualité (Cf. *supra*).

### **2.2.5 La communication sur les méthodes**

L'élargissement de l'Union européenne crée une forte demande de type méthodologique de la part des instituts des pays en accession. Plus généralement, les sollicitations concernant la méthodologie des enquêtes de conjoncture de l'Insee sont nombreuses et diverses (collègues de l'Insee et des SSM, journalistes, conjoncturistes de divers instituts, homologues de l'Union européenne à quinze et d'autres pays - Chine, Russie, etc.). Il est important de répondre à la demande méthodologique en assurant une diffusion large de la méthodologie des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la manière dont elles sont utilisées pour l'analyse et la prévision conjoncturelles.

C'est pourquoi la division s'est lancée dans la rédaction de volumes méthodologiques destinés à être publiés en deux langues (français, anglais) et mis en ligne sur Internet. Ce projet sera poursuivi durant plusieurs années, jusqu'à ce que la série de volumes soit complète. Les volumes mis en ligne sur Internet seront régulièrement mis à jour, en fonction des évolutions des enquêtes et de leur utilisation conjoncturelle. Les premiers volumes publiés seront consacrés aux enquêtes de conjoncture dans le commerce de détail, le commerce de gros et l'industrie du bâtiment (fin 2003, premier semestre 2004).

Cette collection de volumes sera dans la mesure du possible<sup>8</sup> complétée par des rédactions de documents de travail et d'articles dans des revues de statistique et d'économie. Il est envisagé par exemple d'organiser un second numéro spécial consacré à l'utilisation des enquêtes de conjoncture dans la revue *Economie et Statistique*, suite au succès remporté par le numéro spécial « Analyse conjoncturelle : entre statistique et économie » (*Economie et Statistique* n°359-360 - 2002), élaboré suite à une proposition de la division des enquêtes de conjoncture et publié en avril 2003.

### **2.2.6 Les évolutions de l'application Conjoncture et la réécriture de l'application de saisie Paradox**

Les demandes européennes, les modifications de nomenclatures (nationales, européennes et internationales) et, plus généralement, les évolutions des enquêtes, induisent des besoins d'aménagements de l'application informatique Conjoncture. Ces aménagements supposent de la part des cadres de la division des enquêtes de conjoncture un travail de spécification puis de recette des programmes modifiés par le RIA de l'application Conjoncture.

Plus fondamentalement, la création d'un nouveau mode de collecte et de retour d'informations sur Internet aura un impact sur l'application Conjoncture. Si cet impact sera léger à très court terme<sup>9</sup>, il conviendra au-delà de repenser l'articulation de l'application Conjoncture avec la nouvelle application Conjoncture Internet. Cette réflexion sera couplée avec celle qui aurait été menée en tout état de cause dans les années à venir en raison de la nécessité de réécrire tout ou partie de l'application de saisie Paradox. Cette réflexion, puis la mise en œuvre de la réécriture de l'application Conjoncture vont représenter un travail de préparation et d'organisation notable de la part des cadres de la division à partir de 2004.

<sup>8</sup> C'est-à-dire en fonction des contraintes de production auxquelles devra faire face la division des enquêtes de conjoncture.

<sup>9</sup> A la demande du Comité des investissements, l'ouverture du site pour les enquêtes PVI et conjoncture dans le commerce de gros se fait dans un premier temps (correspondant au lot 1 du projet joint DESE-DSE, première étape du projet Conjoncture Internet) sans impact sur l'application Conjoncture. En conséquence, les questionnaires transmis par les entrepreneurs via Internet sont ressaisis par les gestionnaires pour être pris en compte par l'application Conjoncture. Cette phase transitoire ne devrait pas excéder deux ou trois occurrences de l'enquête Commerce de gros. La confection d'un poste de reprise et de contrôles permettra la prise en compte des questionnaires transmis via le site électronique par l'application Conjoncture sans recours à la resaisie manuelle.

### 3. Opérations répétitives

Sur la période 2004-2008, la division effectuera les opérations statistiques répétitives décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle et trimestrielle sur l'activité dans l'industrie	4000 entreprises*	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP)	2000 entreprises*	Non	Oui
Trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises*	Non	Non
Trimestrielle dans la construction immobilière.	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 (depuis l'extension à la pharmacie et à la réparation automobile)*	Oui	Oui
Bimestrielle dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans les services.	4500 entreprises avant extension sectorielle*	Oui	Oui
Quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi (occurrence relative à la période 2004-2008 : juin 2004).	Conditionnel : échantillons cumulés des enquêtes annotées par * ( <sup>10</sup> )	Non	Oui

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'elle a décidé par exemple de supprimer une question non européenne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie pour limiter l'accroissement de charge lié aux demandes européennes. Pour la même raison, elle va étudier la faisabilité d'une simplification du bloc « goulots, capacités de production » du questionnaire trimestriel dans l'industrie.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un mode de collecte via Internet répondra à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises et d'un allègement de leur charge. A cet égard, le projet prévoit de faire bénéficier aux entrepreneurs de meilleurs services (aide en ligne, retours d'informations plus riches).

### 5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

#### 5.1. Aspects régionaux et locaux

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

#### 5.2. Aspects environnement

Sans objet.

<sup>10</sup> La Commission avait finalement décidé de ne pas interroger les entrepreneurs du BTP à l'enquête de 1999. La décision n'est pas encore prise concernant l'enquête de 2004.

### 5.3. Aspects européens

#### Perspectives pour 2004-2008 :

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté Européenne<sup>11</sup>. Des résultats agrégés de ces enquêtes sont transmises à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières).

Une part croissante des évolutions des enquêtes de la division résulte de demandes européennes (voir supra, point 2.2). Cette tendance devrait se confirmer dans les cinq ans à venir.

### 6. Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête Services...), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. (selon demandes de la Commission).
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture		Après l'achèvement du site pour l'enquête Commerce de gros, extension progressive aux autres enquêtes de la division.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité, etc. dans un contexte de contrainte sur les coûts.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles...
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, projet de réécriture de l'application Paradox) : notes de spécifications, tests de recette, etc.

<sup>11</sup> L'Insee a remporté le dernier appel d'offre quinquennal de la Commission relatif aux enquêtes de conjoncture, lancé en octobre 2002.

## **SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION**

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

La sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS), qui, fin 1998, a regroupé les anciennes Directions de l'artisanat, du commerce intérieur et la Mission d'études des problèmes du secteur des services (MEPSS). Son rôle statistique pour les commerces et les services concerne donc les domaines suivants : les commerces, les services, les entreprises artisanales et les entreprises libérales, du moins pour celles qui appartiennent au commerce ou aux services, et, d'une manière générale, les « très petites entreprises » (moins de 20 salariés) et également les PME (moins de 250 salariés).

La sous-direction ne produit pas elle-même de statistiques, mais a accès aux données individuelles ou agrégées des différentes enquêtes du système de statistique public pour procéder à ses propres exploitations. Dans ce contexte, elle utilise et met en forme des bases de données d'entreprises qui rassemblent les principales données comptables ainsi que les informations sur l'emploi ; elle dispose notamment d'une base de données fiscales et d'une autre sur les salaires.

Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DECAS; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Elle exploite, avec l'Insee, le fichier RSA (*Répertoire SIRENE des entreprises artisanales*) qui recense toutes les entreprises inscrites au registre des métiers, soit en effectuant des dénombrements selon des critères détaillés, soit en procédant à un marquage des entreprises inscrites dans les autres sources statistiques.

Elle participe aux travaux du *Conseil national de l'information statistique* (CNIS). Elle assure le secrétariat de deux Commissions des comptes sectorielles : la *Commission des comptes du commerce et la Commission des comptes des services*, dont l'Insee est rapporteur général. Ces Commissions rassemblent, sous l'autorité du ministre de l'économie, des représentants des organisations professionnelles, des administrations et des experts statisticiens ou économistes.

Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous-direction, qui permet désormais une utilisation plus intensive des différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité, de leur répartition sur le territoire. Il est envisagé de mener des travaux sur les bassins d'emploi, d'étudier l'évolution du parc des équipements commerciaux et de l'emploi dans le commerce et les services. L'analyse de créations d'entreprises est également l'une des préoccupations fortes de la DECAS, des études seront menées dans ce domaine.

Désormais la série « Chiffres clefs » publiée par la sous-direction comporte six publications (Commerce, Services, Artisanat, Activités libérales, PME, TPE) et couvre l'ensemble des domaines d'études de la DECAS, cette série sera annuellement actualisée car elle répond, avec des séries statistiques de base, à un réel besoin, mais elle sera complétée par des publications consacrées à des analyses des différents domaines.

Les besoins de la DECAS vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat, puis des TPE ; ils s'inscrivent dans la mise en place de la base de données CLAP de l'Insee, qui devrait être opérationnelle en 2004/2005.

Sur les TPE, l'enquête EPEI (auprès des TPE de l'industrie, menée tous les quatre ans) sera profondément révisée, probablement vers un élargissement du champ à l'ensemble des TPE de l'industrie du commerce et des services.

Dans le domaine des PME, la sous-direction va avoir une participation accrue dans un certain nombre d'instances (OCDE...).

De même la DECAS va participer aux travaux de révision de la NAF (à horizon 2007).

L'exploitation du répertoire SIRENE de l'artisanat sera rénovée et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

D'une manière générale, l'objectif est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux, des professions libérales, du commerce et des services, et d'une manière générale des PME/TPE, de sorte à mieux éclairer les décideurs publics et à répondre aux besoins des professionnels. Des études seront menées sur ces thèmes, soit directement par la sous-direction, soit pilotée par elle, le travail étant confié à des consultants.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, l'adaptation des entreprises à la réduction du temps de travail, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprise, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.

## PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias

La direction du développement des médias (DDM) qui a succédé en novembre 2000 au service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTI) dispose d'un département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias (DSEDM), service statistique ministériel coordonné par l'Insee.

Initialement limitée à une enquête annuelle sur les titres de la presse, la fonction statistique s'est progressivement étendue au développement de systèmes d'information sur l'audiovisuel puis sur la publicité.

### L'audiovisuel

Pour collecter les données indispensables au chiffrage du compte de l'audiovisuel, un complément à l'enquête annuelle sur les services avait été mis en place par le SJTI sur les secteurs de l'audiovisuel ; avec le lancement de l'EAE-4<sup>ème</sup> génération, ce complément a été intégré dans le corps de l'enquête, et l'ensemble du questionnaire est maintenant géré de concert par le département des activités tertiaires de l'Insee et le DSEDM.

Pour la période de moyen terme, les points principaux concernant l'évolution de cette enquête et intéressant la DDM portent sur la délimitation du champ « audiovisuel » et l'amélioration de la qualité du traitement en vue d'obtenir des évolutions annuelles pleinement significatives.

Pour ce qui concerne **les marges du secteur de l'audiovisuel**, un problème récurrent porte sur la précision de la frontière entre les prestations techniques pour le cinéma et la télévision, et des activités de services qui, sous leur forme la plus générale, peuvent s'adresser à d'autres agents que ceux de l'audiovisuel. Plus généralement, une mise à plat s'impose concernant les problèmes de classement liés au développement des services de télévision payante et à l'émergence de « nouveaux services de communication ». L'absence de clarification de la situation des câblo-opérateurs entre les secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel nuit à l'établissement de données sur le marché de la télévision payante et sur le secteur des distributeurs de services de télévision. Ce sujet devrait pouvoir être approfondi dans le cadre du programme de développement des statistiques européennes sur l'audiovisuel auquel le DSEDM participe.

**L'amélioration de la qualité des traitements de l'enquête** en vue d'obtenir des évolutions annuelles plus significatives est un chantier permanent. On pense d'abord ici au redressement des non-réponses. Ce point doit aussi prendre en compte les modalités de gestion de l'EAE-4G, avec l'alternance année paire - année impaire, pour la partie sondée, et l'utilisation des BIC-BNC pour les années où le secteur n'est que partiellement enquêté.

A partir des résultats de l'enquête, le département met à jour une base d'entreprises qui remonte à 1989. En liaison avec le centre national du cinéma (CNC), une publication annuelle sur les entreprises de l'audiovisuel est réalisée depuis 1997. Ce programme sera poursuivi avec une édition annuelle régulière et l'ambition de stabiliser les délais.

Cette base est la principale source de référence du compte économique de l'audiovisuel. Les travaux concernant l'élaboration de la période de base de ce compte (1989-1996) ont fait l'objet d'une publication. Depuis, l'essentiel des mises à jour concernant la période 1996-2000 ont été effectuées ; reste à s'assurer de la cohérence d'ensemble de cette actualisation avant une nouvelle publication.

Enfin, compte tenu de problèmes de moyens<sup>12</sup>, le DSEDM ne peut poursuivre la publication annuelle des « indicateurs statistiques de la radio » et des « indicateurs statistiques de l'audiovisuel » ; une solution de remplacement est à l'étude.

## La publicité et la communication

L'objectif qui a été à l'origine de la mise en place de l'observatoire statistique de la publicité, était **l'élaboration d'un compte de la publicité** avec le chiffrage du marché publicitaire en termes de dépenses des annonceurs, celui de l'économie du secteur, agences, intermédiaires et régies, enfin une évaluation d'un ordre de grandeur des coûts internes supportés par les entreprises pour leur communication externe.

La première version de ce compte portant sur la période 1994-1998, a été publiée en 2000. Depuis, des actualisations ont été effectuées pour les besoins internes de la DDM, mais il faut prévoir la remise en chantier d'une nouvelle base 2000, compte tenu du fait que l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) 1998 est inexploitable.

L'EAE est une des principales sources de référence pour le compte : la partie « publicité » de l'EAE-services intéresse directement le chiffrage de l'économie du secteur, ce qui implique de conserver **le statut de service « co-enquêteur »** avec l'Insee. Au-delà, l'EAE dans son ensemble pourrait être utilisée pour recueillir **des données sur les dépenses des annonceurs**.

Les professionnels de la publicité ont ainsi exprimé le souhait que des questions similaires à celles que pose le SESSI - et même identiques, afin de faciliter des comparaisons intersectorielles - soient introduites et exploitées dans les autres EAE (services, commerces, IAA ...). Il faut savoir que « France Pub »<sup>13</sup> est la source quasi-unique utilisée, pour l'instant, pour évaluer ces dépenses, et que c'est une source privée, dont la pérennité est périodiquement menacée.

Concernant la publicité, la demande porte donc prioritairement sur l'évaluation du marché et pratiquement pas sur celle du secteur. Il n'est donc pas envisagé de créer une base d'entreprises sur le modèle de celle mise en place pour l'audiovisuel. Par contre, il sera utile d'organiser l'observation des régies de publicité pour disposer d'un suivi conjoncturel du marché (*Cf. ci-après § Conjoncture*).

Il sera souhaitable que la publication des « indicateurs statistiques de la publicité », soit reprise en 2004, puis renouvelée tous les deux ans.

L'aspect international de la mesure du marché publicitaire n'a encore jamais été abordé par la statistique publique. Les rares données actuellement disponibles, toutes d'origine professionnelle, font apparaître des écarts très importants entre pays par ailleurs comparables, tant en ce qui concerne le montant de la dépense publicitaire rapportée au PIB ou à la population que la ventilation de cette dépense entre les médias. L'analyse de ces écarts est encore à un stade embryonnaire. C'est là un sujet qui concerne directement la prospective des médias et sur lequel il conviendrait d'impliquer un organisme international comme Eurostat (*Cf. ci-après § La société de l'information*).

## La presse

Le dispositif des **enquêtes « presse »**, enquête légère en mars-avril avec diffusion des résultats en juin et enquête détaillée sur les titres en juin, a été revu dans le sens d'un allègement et d'une simplification des charges de collecte. En outre, une application Internet qui permet aux éditeurs de presse de répondre via un site a été mise au point l'année dernière.

Une réflexion est à entreprendre sur **une nomenclature des titres de la presse**, pour répondre, en particulier, aux nombreuses demandes pour des résultats selon des regroupements différents de la présentation actuelle ; cette réflexion devrait avoir une dimension internationale dans la perspective d'une intégration de l'édition de presse à un secteur du contenu.

<sup>12</sup> Dans le domaine de l'audiovisuel, le partenariat avec l'INA qui mettait à disposition du DSEDM, deux cadres A et un cadre B a pris fin au 31 décembre 2000. La section des statistiques de l'audiovisuel qui comprenait quatre cadres, est actuellement réduite à un administrateur et un attaché Insee.

<sup>13</sup> « France Pub » est le label de l'enquête sur les dépenses publicitaires des annonceurs réalisée pour la COMAREG par deux sociétés d'études privées.

Il y a, par ailleurs, un intérêt marqué de la DDM qui assure le secrétariat de la commission paritaire de la presse et des agences de presse (CPPAP), pour un approfondissement des statistiques sur **le secteur des agences de presse**. Le questionnaire de l'EAE-services sur les agences de presse, élaboré sans approche de la profession, devra être revu, pour tenir compte des critères de définition d'une agence de presse, et, plus généralement, être adapté aux particularités économiques du secteur.

## Conjoncture

La conjoncture des médias dépend très directement de la conjoncture du marché publicitaire, conjoncture cyclique avec des oscillations marquées. La première demande, récemment réaffirmée par des professionnels du secteur, porte sur un suivi de la conjoncture du marché publicitaire. La seule information disponible à un rythme infra-annuel sur l'évolution de ce marché est en effet une pseudo-mesure en valeur : il s'agit d'indicateurs en volume tels que les nombres de spots à la télévision ou d'insertions dans les journaux par exemple, valorisés à des prix de tarif. Or, le niveau comme l'évolution de ces derniers peuvent être très éloignés de la réalité. D'où la demande de suivi de l'évolution de la valeur réelle de ce marché.

A cette première demande, s'est ajoutée une demande de suivi de la situation de la presse écrite pour laquelle une première exploitation des CA3 a déjà été entreprise. Les tout premiers résultats en ont été présentés aux fédérations et syndicats d'éditeurs présents au premier baromètre sur la situation de la presse écrite. La récupération des séries historiques s'étant avérée plus difficile qu'initialement prévu, ces travaux sur la conjoncture nécessiteront des investissements supplémentaires.

## La société de l'information

C'est un sujet récurrent depuis les années 70, bien antérieur par conséquent à la dernière vague des **technologies de l'information et de la communication (TIC)** portée par la vulgarisation de l'internet. L'OCDE a d'abord lancé un groupe de travail sur les indicateurs de la société de l'information ; depuis, Eurostat a organisé son propre groupe de travail et inscrit le sujet dans sa programmation à moyen terme.

Des résultats probants ont été obtenus en matière de délimitation des activités TIC, de premières mesures de l'émergence du commerce électronique et de constitution d'une batterie d'indicateurs sur les infrastructures et les équipements.

Mais, **la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication** en tant que nouveaux supports, intéresse aussi au premier chef, les activités dites « de contenu » tandis que d'aucuns voient dans ces mêmes contenus la clé du succès pour la diffusion d'un nouveau support. La délimitation d'un secteur des TIC jointe à la définition d'indicateurs d'équipements n'est donc pas suffisante et il conviendrait de définir un secteur du contenu et aussi de compléter les indicateurs existants par des indicateurs d'usage. Il ne s'agit pas bien entendu d'opposer supports et contenus en privilégiant les premiers ou les seconds mais bien de clarifier en distinguant les premiers des seconds.

Après les travaux de conceptualisation et de construction de nomenclatures déjà présentés à l'OCDE et au « Groupe de Voorburg », il faudra d'abord utiliser ces travaux pour effectuer une première mesure de l'ensemble du secteur du contenu, puis entreprendre des investigations sur les éditeurs de nouveaux produits. Enfin, le secteur de la publicité et de la communication d'entreprise particulièrement concerné par le développement de l'internet devra aussi être traité.

**Pour information : extrait du programme de la Banque de France présenté à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »**

**BANQUE DE FRANCE**  
- Secrétariat général  
. Direction des entreprises

## 1. Les données

La Direction des Entreprises réalise quatre enquêtes spécifiques auprès des entreprises :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).
- La quatrième constitue la base de bilans consolidés.

La direction des entreprises collecte également auprès d'entreprises, d'organismes, de journaux d'annonces légales, ou auprès des établissements de crédit, les informations suivantes :

- Informations descriptives et les événements jalonnant la vie des entreprises (Fiben) : événements judiciaires, événements marquants, restructurations, liaisons financières;
- Bilans sociaux (Fiben) ;
- Incidents de paiement sur effets de commerce (CIPE) ;
- Encours de crédit aux entreprises par établissement de crédit (Centrale des risques).

Les données ainsi collectées permettent de mener des études approfondies sur le système productif, le comportement des entreprises et la stabilité financière, ainsi que d'effectuer des comparaisons internationales.

## 2. Le suivi et la prévision du risque de crédit

Pour répondre aux besoins de suivi et d'information de la BCE des statistiques sur les entreprises éligibles sont annuellement calculées, notamment concernant les taux de défaillance, et les matrices de transitions.

D'une façon générale, la cotation de la Banque de France est un instrument de surveillance du risque de crédit. Ses performances en terme de prévision du risque seront portées à la connaissance du public et en particulier des banques sous forme de tableaux statistiques.

Pour satisfaire aux besoins de surveillance de la stabilité financière, la Direction des entreprises publiera des tableaux de bord et des études approfondies sur le risque.

Des travaux menés depuis plusieurs années ont conduit à établir des fonctions scores pour détecter les risques de défaut. Ils seront poursuivis. Notamment la construction de nouveaux scores et des indicateurs avancés seront développés sur des secteurs non encore explorés.

L'étude des comportements des groupes et des entreprises cotées en s'appuyant notamment sur la base de bilans consolidés contribuera à cette surveillance.

Le lien entre le cycle économique et le risque sera étudié. Les liens entre marchés et conjoncture seront approfondis. Une meilleure prévision du risque de crédit sera recherchée.

Des indicateurs avancés seront mis à disposition de la supervision bancaire.

Dans le but de mieux étudier le comportement des groupes d'entreprises et l'évolution des engagements bancaires, la Direction des entreprises, en particulier la Centrale des risques, s'attachera à engager des réflexions et des actions susceptibles d'améliorer l'identification des entreprises étrangères. Ce travail, déjà entamé au sein du groupe de travail des Centrales des risques européennes, sera poursuivi conjointement avec la Balance des paiements.

### 3. La compréhension du comportement des entreprises

Une analyse économique et financière approfondie sera menée sur les secteurs. Des statistiques annuelles menées sur la Centrale de bilans par secteur et taille continueront à fournir des références aux nombreux acteurs économiques (entreprises, fédérations professionnelles, banques, experts comptables...). Des séries longues sur le secteur industriel, régulièrement mises à jour, permettront un suivi du cycle économique.

L'enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie permet le suivi fonctionnement des équipements productifs et une meilleure connaissance du capital productif.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, fournit une analyse stratégique (DAS) par secteur de l'industrie.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique annuel.

Pour les besoins du SESOF et la réalisation du TOF, l'Observatoire fournit des statistiques sur les secteurs détenteurs du capital des entreprises non financières.

Les entreprises innovantes seront étudiées en croisant l'enquête du SESSI et les données de la Centrale de bilans. L'étude de l'investissement, en particulier en immatériel, sera menée en liaison avec l'analyse de son financement et du risque.

Les statistiques permettant des comparaisons internationales sont établies dans le cadre des coopérations au sein du Comité européen des Centrales de bilans, composé de plusieurs groupes de travail internationaux :

- BACH : base européenne de données des comptes harmonisés
- Références sectorielles européennes (RSE) : édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays. Ces données servent de références aux différents acteurs économiques (entreprises, banques, experts comptables) auxquels elles fournissent la possibilité de faire une mise en situation des entreprises étrangères qu'ils examinent par rapport aux statistiques du pays concerné
- Risk assessment : comparaison des évaluations du risque de crédit des entreprises réalisées dans les banques centrales de différents pays
- Groupe « Fonds propres » : fournitures des statistiques comparatives harmonisées sur les fonds propres des entreprises dans différents pays européens.

Par ailleurs des études bilatérales approfondies seront menées en coopération entre centrales de bilans de pays différents.

### 4. Impact des normes IAS sur les comptes et les statistiques d'entreprises

Les thèmes d'études sur les entreprises ne pourront être menées à bien sans une réflexion approfondie sur les nouvelles normes comptables et leurs implications sur l'analyse financière et économique des entreprises.

### 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique informatisée d'une partie des données évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet en cours de réalisation.

## 6. Récapitulation des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
Publication des performances de la cotation en terme de prévision du risque	Direction des entreprises		Noyau dur, différentes statistiques annuelles selon les destinataires : BCE ; banques ; public.
Identification des entreprises étrangères	Direction des entreprises		En collaboration avec la Balance des paiements
Références sectorielles françaises	Direction des entreprises		Statistiques annuelles
Références sectorielles européennes	Direction des entreprises		Comité européen des Centrales de bilans Annuel
Base BACH	Direction des entreprises		Fourniture de statistiques Annuel
Situation des entreprises industrielles	Direction des entreprises		Étude annuelle sur les dernières données disponibles
Études sur le comportement des entreprises	Direction des entreprises		Ponctuel, plusieurs études par an
Études sur le risque de crédit	Direction des entreprises		Études et recherches ponctuelles dans le nouveau contexte créé par les accords de Bâle II
Étude sur les entreprises innovantes	Direction des entreprises		Étude ponctuelle, échéance 2006
Automatisation de la transmission d'une partie des données	Direction des entreprises		Noyau dur, échéance 2005